



*Commission paritaire nationale de
l'emploi et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 23 avril 2014 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP produits cosmétiques et d'hygiène

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **LA REUNION** (974) à :

Sous réserve de la production d'une pièce d'identité pour chaque lauréate.

BASSON Myladié

BOIVIN Gladys

CHOPINET Marie Françoise

FERRERE Marie-Andrée

LIN Sophie

MAHAVANDE Assia

PLANESSE Marie-Luce

SOUPRAYENMESTRY Marie-Paule

VIDOT Tatiana

Fait à Paris, le 23 avril 2014

le président de jury,

Olivier CLARHAUT

